



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dédoubllement des classes de CP

Question écrite n° 100

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dédoublement des classes de CP. En vue de la mise en œuvre de cette réforme dans les quartiers défavorisés, le Gouvernement a annoncé que 2 500 postes d'enseignants seront créés à la prochaine rentrée. Elle s'interroge tout d'abord sur les difficultés matérielles de ce dédoublement qui suppose d'avoir suffisamment de salles de classes disponibles dans les établissements concernés. Par ailleurs, elle lui demande s'il peut préciser à quelles échéances des évaluations de ce dispositif sont prévues et s'il en sera rendu compte devant les députés.

Texte de la réponse

Pour combattre la difficulté scolaire, il faut agir à la racine. Le choix a été fait de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire, où les besoins sont les plus importants, en desserrant les effectifs de manière significative, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 échelonné sur les rentrées scolaires 2017 à 2019, et un objectif de 12 élèves par classe. Après le dédoublement des classes de CP REP+, ce sont cette année l'intégralité des 3200 classes de CP en REP qui sont divisées par deux, ainsi qu'environ 70% des CE1 REP+, représentant environ 1500 classes. Là où 2200 classes de CP REP avaient été dédoublées en 2017, ce sont cette année 3200 classes de CP REP et 1500 classes de CE1 REP + qui sont divisées par deux. 190 000 élèves bénéficieront désormais de ces conditions d'apprentissage exceptionnelles contre 60 000 l'an passé. L'an prochain, avec l'achèvement du déploiement, ce sont près de 300 000 élèves qui seront scolarisés dans les classes dédoublées. Selon les dernières projections, les aménagements permettent le dédoublement physique pour 83% des classes de CP en REP et pour 75% pour les CE1 en REP+. L'engagement des élus pour accompagner ces dédoublements et effectuer les aménagements nécessaires doit être salué. Opposer ville et campagne n'a pas de sens ; tous les départements, et notamment les départements ruraux, bénéficient, dans le 1er degré, d'un taux d'encadrement jamais atteints. Pour mesurer l'effet de la mesure dont l'objectif est « 100 % de réussite au CP », les élèves de CP et CE1 de 400 écoles ont été évalués dès septembre 2017 et en juin 2018. Cette évaluation sera complétée par une enquête destinée aux professeurs pour recueillir leurs observations sur l'organisation pédagogique et l'effet sur leurs pratiques, ainsi que par des observations en classe. L'ensemble du dispositif d'évaluation est conçu en liaison étroite avec plusieurs équipes de chercheurs. Ainsi, en s'appuyant sur les observations conduites dans les écoles, la recherche est mobilisée pour contribuer à valider les pistes pédagogiques les plus pertinentes, à l'endroit notamment des élèves les plus en difficulté. Elle devra également étudier les effets de l'allègement des effectifs à plus long terme sur le parcours scolaire des élèves. Le déploiement du dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire, de même que son évolution, donne lieu à des informations régulières, comme l'exige le niveau des moyens consacrés. C'est le sens de la culture de l'évaluation que le ministère souhaite renforcer à tous les niveaux.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2017](#), page 3878

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10671